

Mme Noémie LEVAIN
Association La Quadrature du Net
115, rue de Ménilmontant,
75020 Paris

Rennes, le

15 SEP. 2023

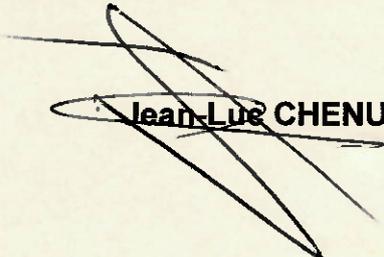
Objet : Réponse à votre Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - registre des activités de traitement/inventaire des principaux traitements algorithmiques – Madada.fr 44540 du 4 août 2023

Madame,

A la suite de votre demande du 4 août dernier, je vous prie de bien vouloir trouver à l'adresse <https://data.ille-et-vilaine.fr/dataset/registre-rgpd> le registre des activités de traitement du Département d'Ille-et-Vilaine et ce en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (format Excel). Ce document publié est évolutif et fait l'objet d'une actualisation récurrente au gré des évolutions des processus et réglementations applicables au Département.

Concernant votre sollicitation relative à la transmission de l'inventaire des principaux traitements algorithmiques mis en œuvre par notre administration au regard de l'article L312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration, je vous précise d'une part, que le Département n'utilise aucun traitement algorithmique automatisé pour fonder des décisions administratives individuelles dans l'accomplissement de ses missions et que d'autre part, ce texte traduit une obligation de transparence sur les règles applicables mais non une obligation de constitution d'un inventaire particulier de l'ensemble des traitements algorithmiques qui pourraient potentiellement être utilisés par le Département, ce dernier ne l'ayant pas établi et ce conformément au code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT